Sdage et programme de mesures 2022 – 2027

Atelier Milieux aquatiques

- Qualité
- Milieux aquatiques
- Quantité
- Littoral
- Inondations

comité de bassin Loire-Bretagne

Milieux aquatiques

Comment préserver et restaurer des milieux aquatiques vivants et diversifiés, des sources à la mer ?

Forum de l'eau

Milieux aquatiques

- ***Milieux vivants et diversifiés ?***

  - Des milieux qui « abritent » une faune et une flore riche et variée ;
  - Des cours d'eau qui « bougent » : débordements, mobilité du lit…
  - Des milieux qui « communiquent » : nappe / rivières, nappe / zone humide, terre / mer…

Aujourd'hui, des milieux au fonctionnement altéré par les usages passés et actuels ➔ Perte de biodiversité et des services rendus par les milieux aquatiques, perturbation des usages…

Préserver et restaurer les milieux aquatiques **=** sauvegarder un patrimoine naturel commun

Milieux aquatiques

Chapitres 1, 8, 9, 11

1 : Repenser les aménagements des cours d’eau

8 : Préserver les zones humides

9 : Préserver la biodiversité aquatique

11 : Préserver les têtes de bassin versant

Milieux aquatiques

Chapitres 1, 8, 9, 11

Nous allons aborder ces 4 chapitres au travers des priorités retenues pour les volets suivants :

- **La morphologie**
- **La continuité des cours d'eau**
- **Les plans d'eau**
- **La préservation du caractère naturel du lit majeur**
  - Inondations, carrières
- **Les milieux remarquables**
  - Les zones humides, les têtes de bassin

Milieux aquatiques

Chapitres 1, 8, 9, 11

➢ Les grands enjeux auxquels répond le Sdage et le PdM 2022 - 2027

- Empêcher toute nouvelle dégradation et restaurer le bon fonctionnement des milieux aquatiques dégradés
- Sauvegarder, restaurer et gérer les zones Humides et marais rétro-littoraux
- Mieux prendre en compte la préservation de la biodiversité en protégeant les milieux et les espèces remarquables de notre bassin
- Poursuivre l'amélioration de la connaissance, la communication et la prise de conscience du fonctionnement et des services rendus par les milieux aquatiques

Milieux aquatiques
Chapitres 1, 8, 9, 11

➢ Pressions significatives sur la morphologique et la continuité des cours d'eau

Les altérations de la morphologie et de la continuité sont une des causes du classement en pression significative pour **62% des masses d'eau** cours d'eau de la commission territoriale

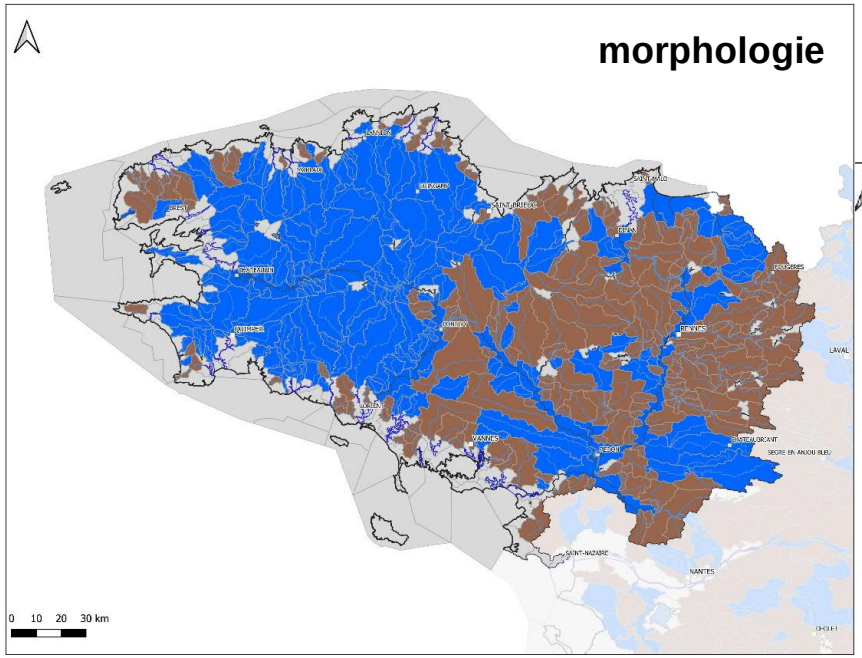

Source : Etat des lieux 2019 du SDAGE

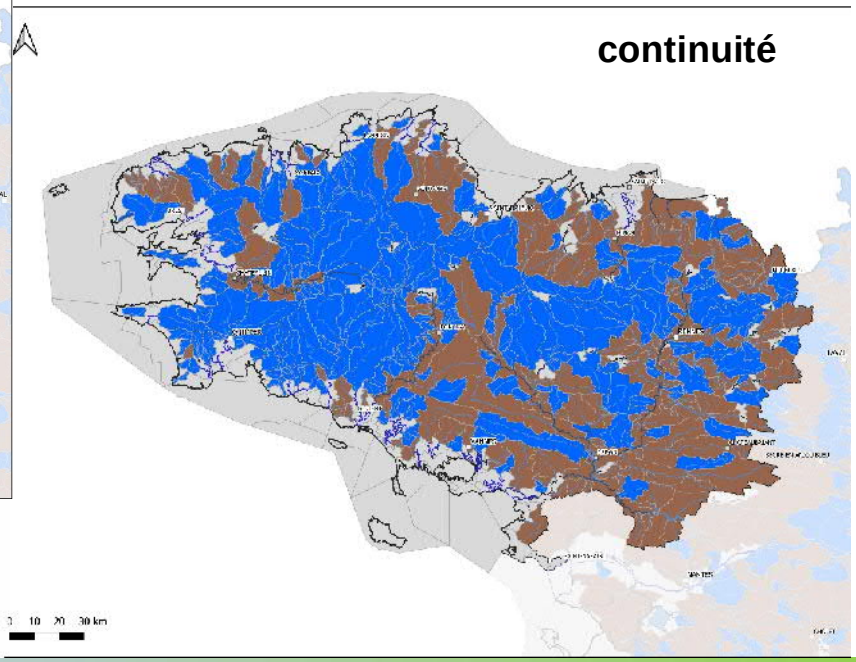

Milieux aquatiques

Chapitres 1, 8, 9, 11

➢ **Priorités de mise en œuvre du Sdage et du PdM 2022-2027**

Morphologie des cours d'eau :

➔ Prévenir leur détérioration et leur redonner leur fonctionnalité

- Actions de restauration hydromorphologique de grande ampleur des cours d'eau (sinuosité, berges, ripisylve, lit, restauration d'habitats,..)

Les pressions morphologiques sont particulièrement présentes sur les cours d'eau à l'Est du territoire de la commission où de grands linéaires de cours d'eau ont été recalibrés, que ce soit sur le drain principal ou sur le chevelu de tête de bassin versant, et le nombre de plans d'eau sur cours d'eau y est très important.

Milieux aquatiques

Chapitres 1, 8, 9, 11

➢ **Priorités de mise en œuvre du Sdage et du PdM 2022-2027**

Continuité des cours d'eau :

➔ Rétablir la fonctionnalité des habitats aquatiques et riverains

➔ Favoriser la libre circulation des espèces aquatiques et le transport des sédiments

- Actions de réduction des hauteurs de chute cumulée des ouvrages transversaux là où c'est nécessaire :
  - Privilégier les actions d'arasement ou d'effacement d'ouvrages transversaux, tout en prenant en compte les usages s'ils existent et en adaptant les ouvrages existants le cas échéant
  - Atteindre les objectifs de réduction du taux d'étagement **(effet « plan d'eau » provoqué par les obstacles transversaux sur les cours d'eau,** fixé par les Sage (application disposition 1C-2 du Sdage)

➔ Caractériser l'impact cumulé des ouvrages et développer des stratégies à l'échelle des axes

Milieux aquatiques

Chapitres 1, 8, 9, 11

Les principales évolutions :

Continuité des cours d'eau :

- Une priorisation des ouvrages à traiter
- Souligne l'articulation Sdage et DSF* dans la limitation des pressions sur les espèces de poissons vulnérables ou en danger (9B)

*Document Stratégique de Façade

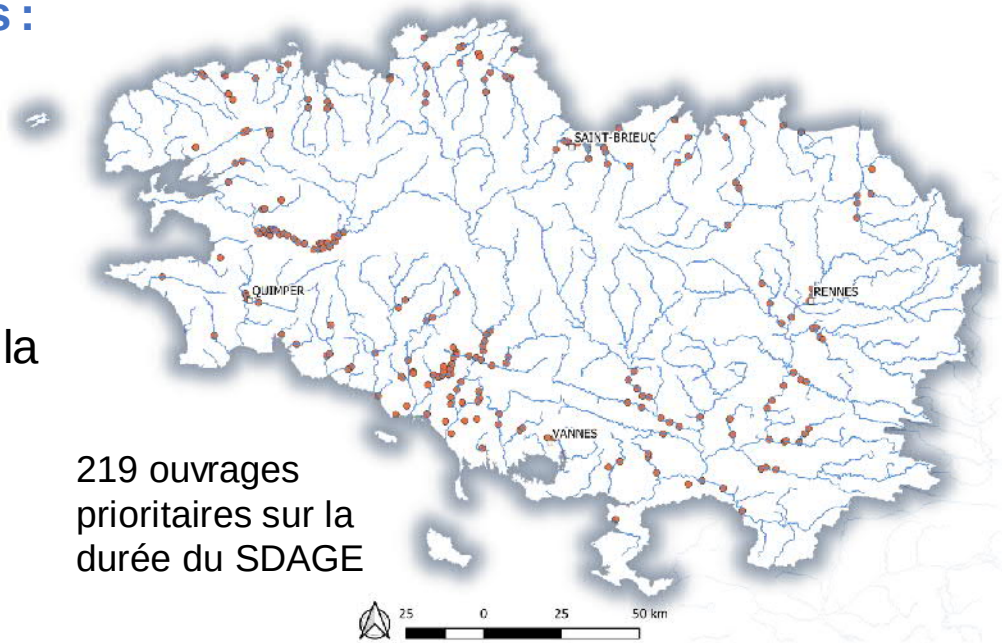

219 ouvrages prioritaires sur la durée du SDAGE

Concernant la continuité, la Bretagne se distingue par de très forts enjeux concernant les grands migrateurs (saumons, anguilles, truites, aloses). Cette particularité s'explique par l'existence de nombreux petits cours d'eau côtiers favorables aux espèces amphihalines. Ainsi, tous les cours d'eau bretons classés en liste 1 et 2 présentent un enjeu amphihalin ciblé au moins sur l'Anguille et pour la grande majorité ont plusieurs espèces cibles.

Milieux aquatiques

Chapitres 1, 8, 9, 11

➢ **Priorités de mise en œuvre du Sdage et du PdM 2022-2027**

Plans d'eau :

➔ Réduire leur impact sur l'hydrologie et la qualité des cours d'eau

- Recommandation forte d'élaborer une stratégie « plans d'eau » à une échelle adaptée (territoire de Sage, département, région) : améliorer la connaissance, mise en œuvre de la réglementation, diminuer les impacts, communiquer…

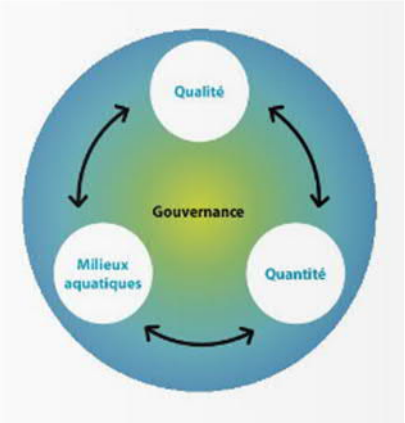

Milieux aquatiques

Chapitres 1, 8, 9, 11

Les principales évolutions :

Plans d'eau :

- Supprimer ou déconnecter prioritairement les plans d'eau là où cela est nécessaire pour réduire la pression significative d'interception des flux

- Associer les commissions locales de l'eau (CLE) à ce travail et en communiquer les résultats
    - Insiste sur l'impact des plans d'eau : limiter et encadrer la création de plans d'eau
    - Assouplissement pour les plans d'eau de pisciculture soumis à autorisation

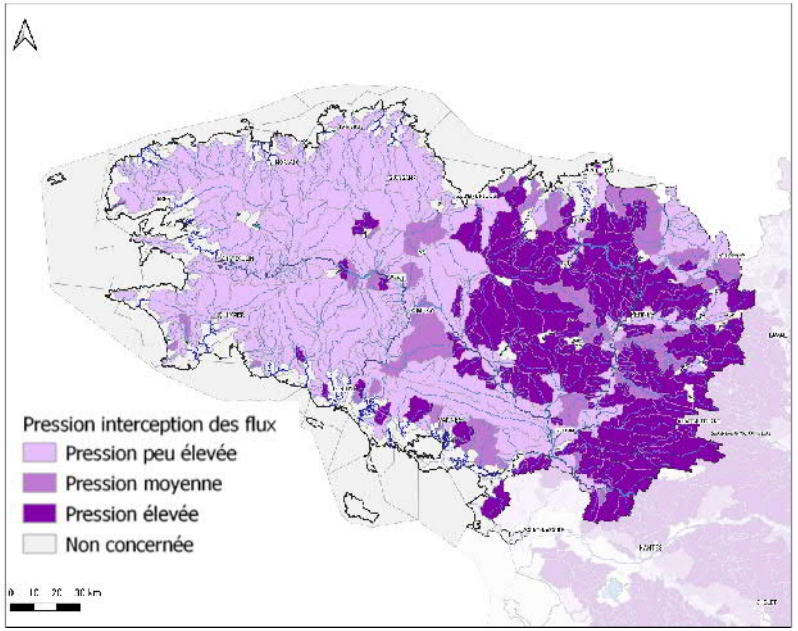

Source : Etat des lieux 2019 du SDAGE

L'impact significatif des plans d'eau nécessite que des actions spécifiques soient conduites (inventaire, effacement, déconnexion) coordonnées avec le volet régalien. Des actions en ce sens sont en cours dans le département d'Ille et Vilaine.

Milieux aquatiques

Chapitres 1, 8, 9, 11

➢ **Priorités de mise en œuvre du Sdage et du PdM 2022-2027**

Préservation du caractère naturel du lit majeur des cours d'eau :

➔ Limiter l'impact des inondations et des extractions de granulats

- Préserver les capacités d'écoulement des crues ainsi que les zones d'expansion des crues et des submersions marines
- Des schémas régionaux des carrières compatibles avec le Sdage et les Sage

Principale évolution : Souligne le rôle clef des zones humides continentales en cas de crue et le rôle des marais rétrolittoraux pour les submersions marines (disposition 1B du Sdage)

Milieux aquatiques

Chapitres 1, 8, 9, 11

➢ **Priorités de mise en œuvre du Sdage et du PdM 2022-2027**

Zones humides :

➔ **Des milieux à sauvegarder, à restaurer et à gérer**

- Des actions visant une bonne gestion de l'eau et la protection de la biodiversité
- Priorité : poursuivre l'effort d'inventaire pour contribuer à leur préservation - CLE et collectivités en charge des documents d'urbanisme particulièrement concernées
- Confirme le rôle clef des zones humides continentales (notamment en têtes de bassin versant) et rétro-littorales (dispositions 8A, 8B et 8C du Sdage)

Milieux aquatiques

Chapitres 1, 8, 9, 11

Les principales évolutions :

Zones humides :

- Renforce le lien avec les documents d'urbanisme au niveau continental et littoral où il fait référence à un dispositif de protection spécifique (disposition 8A-1) : « espaces remarquables » au sens de l'article L.121-23 du Code de l'urbanisme

- Souligne le rôle clef des zones humides territoriales en cas de crue et le rôle des marais rétrolittoraux pour les submersions marines (disposition 1B)

- Reconnaît l'intérêt des ZH dans l'adaptation et l'atténuation du Changement Climatique

Pour les zones humides, l'amélioration de leur niveau de protection devra s'appuyer sur les actions de connaissance, déjà bien engagées.
Nécessaire traduction de ces inventaires dans les documents d'urbanisme (SCOT, PLUi et PLU) et la fixation d'un niveau de protection permettant l'évitement en amont plutôt que la compensation au niveau des projets.

Milieux aquatiques

Chapitres 1, 8, 9, 11

➢ **Priorités de mise en œuvre du Sdage et du PdM 2022-2027**

Têtes de bassin versant :

➔ Préserver et restaurer un capital hydrologique et d'épuration

- Priorité forte de préserver et restaurer la qualité des eaux et des milieux aquatiques au niveau des têtes de bassin versant

- Mesures de reconquête mises en œuvre dans le cadre d'une approche intégrée, cohérente à l'échelle des bassins versants

Milieux aquatiques

Chapitres 1, 8, 9, 11

Les principales évolutions :

Têtes de bassin versant :

- Appelle à une vigilance accrue sur les fonctionnalités des ZH de têtes de bassin versants en particulier lors de la définition puis de l'instruction de projets dans ces secteurs

- Souligne le rôle des Sage pour une approche territoriale pertinente de l'identification, hiérarchisation, et détermination des actions à mener sur les têtes de bassin versant (disposition 11A)

Les cours d'eau de tête de bassin versant représentent souvent de 60 à 85 % de la longueur totale d'un réseau hydrographique particulièrement dense (surtout en substrat schisteux). Ce chevelu constitue le capital hydrologique du bassin versant.

La restauration hydromorphologique doit donc se porter sur ces zones de plateau, sévèrement artificialisées et drainées, avec des actions moins coûteuses mais plus nombreuses.

Milieux aquatiques

Chapitres 1, 8, 9, 11

- **Ces priorités sont l'objet de la consultation**

- **Les partagez-vous ou pas ?**
- **Sont-elles assez ambitieuses ?**
- **Répondent-elles aux enjeux de votre territoire ?**
- **Voudriez-vous les reformuler ou en ajouter d'autres ?**